



REPUBLICQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 18 juin 2018
à 20 heures 30**

Objet :

**1 - AFFAIRES JURIDIQUES ET CITOYENNETE
Attribution de subvention IME de Vire**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 13

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du douze juin deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Marie-Noëlle BALLE, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Pascal BINET qui a donné son pouvoir à Serge COUASNON, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné son pouvoir à Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

Lyliane MAINCENT donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Le 12 décembre 2017, la Fondation de France a attribué la somme globale de 15 300€ à la commune de Vire Normandie pour réaliser les 3 volets de son projet « accompagnement individuel et citoyen des personnes en situation de handicap en milieux rural ».

Sur cette somme globale, la mise en œuvre du second volet « Je choisis donc je vote » pour l'année 2018 est subventionnée par la Fondation de France à hauteur de 1 000€.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





Cette action a pour objectif de sensibiliser au processus électoral des personnes en situation de handicap dans le but de renforcer leur accès au droit et la prise de conscience de leur qualité de citoyen dans l'exercice de notre démocratie.

La commune a réalisé une simulation de scrutin électoral dans des conditions réelles auprès des 24 jeunes de l'IME. La majorité d'entre eux ont ou auront la qualité d'électeur à 18 ans.

Le scrutin s'est déroulé le 1^{er} juin à 14h salle des mariages à la Mairie.

Au travers de l'atelier arts plastique, l'IME a confectionné les bulletins de vote.

3 idées de sorties étaient proposées par les jeunes de l'IME (pour juillet) :

N°1- Parc l'Ange Michel

N°2- Journée au Zoo

N°3- Journée à la mer + restaurant

Après un tour de scrutin, la sortie n°1 Parc l'Ange Michel a obtenu 14 des voix soit 63,63%.

En amont du scrutin, le service citoyenneté avait reçu de l'IME et de l'APAEI une formation de sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap. De plus, afin de mieux comprendre le fonctionnement de la structure et la formation suivie par les jeunes résidents, 2 visites de l'IME avec les agents du service citoyenneté et le comité de pilotage du projet composé d'élus ont eu lieu.

Dans la suite du partenariat, il a été acté que l'IME viendrait en mairie après le 1^{er} tour unique de scrutin des élections européennes de 2019, reconditionner les enveloppes de centaines et les enveloppes de scrutins.

La collectivité a apporté le soutien logistique (fabrication de 24 cartes électorales, liste d'émargement, feuille de dépouillement, installation d'un isoloir...) et les explications quant au processus électoral.

Trois agents du service se sont portés volontaires pour participer au scrutin afin d'encadrer le déroulement des opérations de vote sur 3 fonctions clefs : la table de décharge, la table de vote et la table de dépouillement.

Un montant forfaitaire de 200€ de charges logistiques a été imputé dans les dépenses de fonctionnement du service.

Par délibération du 29 janvier 2018, le Conseil Municipal a acté que le reliquat des frais logistiques non engagés par la commune pour cette action serait reversé en complément de subvention à l'IME pour augmenter la participation financière de la commune à la sortie d'été.

Suite à la réalisation de l'action n°2 « Je choisis donc je vote », un avis est demandé au Conseil Communal pour allouer à l'IME une subvention de 800€ correspondant à une participation forfaitaire à la sortie d'été souhaitée par les 24 jeunes de l'IME. Cette somme couvrirait le droit d'entrée au parc, le transport, la restauration et un souvenir éventuel du parc pour chaque jeune en fonction du budget restant.

Avis du Conseil Communal : favorable





REPUBLICQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 18 juin 2018
à 20 heures 30**

Objet :

**2 - AFFAIRES JURIDIQUES ET CITOYENNETE
Redécoupage électoral**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 13

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du douze juin deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Marie-Noëlle BALLE, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET JérémY FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Pascal BINET qui a donné son pouvoir à Serge COUASNON, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné son pouvoir à Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

Lyliane MAINCENT donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

En date du 15 mai 2017, le Maire de Vire Normandie a été saisi de 2 pétitions électorales concernant les rues TURPIN et ruelle des COSTILS qui depuis la fermeture du bureau de vote Tour aux Raines (pour raison d'accessibilité) devaient voter à l'école Pierre Mendès France.

Considérant l'absence de scrutin en 2018 et la charge de travail du service fin 2017 (transfert des PACS, changement de prénoms et noms en mairie et nouvelles modalités de CNI) ce point a été inscrit pour étude en 2018 avec une réponse maximum début août 2018 puisque le 31 août de chaque année le Préfet du Calvados arrête le découpage des bureaux de vote sur le département.

La Préfecture recommande 800 à 900 électeurs par bureau avec une tolérance jusqu'à 1 000.

Suivant l'étude de la commission électorale de la commune déléguée de Vire du 24 mai 2018, il est proposé au conseil communal de Vire le découpage suivant :

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





Nombre d'électeurs dans la rue Turpin : 46
Nombre d'électeurs dans la ruelle des Costils : 24
Soit 70 électeurs impactés.
Signataires de la pétition de la rue Turpin : 7
Signataires de la pétition de la ruelle des Costils : 12
Soit 19 électeurs mécontents.

Hypothèses pour les Bureaux 1 et 2 afin de répondre aux pétitions :

Bureau 1 :

- Ajouter la rue Turpin et la ruelle des Costils (70 électeurs) venant du BV 2 ;
 - Déplacer la rue Pasteur, l'impasse des Hauts-Vents et le Chemin Saint-Nicolas (93 électeurs) du BV 1 vers le BV 2 ;
Résultat : 931 électeurs (954 + 70 = 1024 – 93 = 931)

Bureau 2 :

- Déplacer la rue Turpin et la ruelle des Costils (70 électeurs) du BV 2 vers le BV 1 ;
 - Déplacer la rue Armand Gasté, côté impair et côté pair à partir du n° 42, le côté pair du n° 2 au 40 étant déjà dans le BV 4, (50 électeurs) du BV 2 vers le BV 4 ;
 - Déplacer la rue aux Teintures, côté impair, le côté pair étant déjà dans le BV 3 (7 électeurs) vers le BV 3 ;
 - Ajouter la rue Pasteur, l'impasse des Hauts-Vents et le Chemin Saint-Nicolas (93 électeurs) venant du BV 1

Résultat : 827 électeurs (861 – 70 = 791 – 50 = 741 – 7 = 734 + 93 = 827)

La commission a souhaité ajouté un allègement du bureau du Vaudeville pour une meilleure prise en compte des habitants du centre-ville et une prise en compte de la rue Armand Gasté et de la rue aux teintures dans un bureau de vote du centre-ville et non à PMF.

Hypothèses pour les Bureaux 4, 5 et 3 :

Bureau 3 :

Le bureau de salle Polinière étant l'un des plus surchargé seuls les 7 électeurs (venant du BV2) de la rue aux teintures peuvent être intégrés

Résultat : 1056 électeurs (1049 + 7 = 1056)

Bureau 4 :

- Ajouter la rue des Acres, côté pair, et la résidence des Acres (68 électeurs) venant du BV 5 ;
 - Ajouter la rue Armand Gasté, côté impair et côté pair à partir du n° 42 (50 électeurs) venant du BV 2 ;
Résultat : 1002 électeurs (884 + 68 = 952 + 50 = 1002)

Bureau 5 :

- Déplacer la rue des Acres, côté pair, et la résidence des Acres (68 électeurs) vers le BV 4 ;
Résultat : 954 électeurs (1022 – 68 = 954)

Ces changements sont nécessaires pour donner sur le plan une cohérence au rattachement de la ruelle des Costils et la salle rue Turpin à la salle des mariages.

Par conséquent, suivant ces 2 hypothèses, nous nous retrouverions avec le nombre d'électeurs suivant pour les bureaux 1,2,3,4,5,6,7,8,9 :

	Avantage	Inconvénients
Sans redécoupage - BV 1 : 954 - BV 2 : 861 - BV 3 : 1049 - BV 4 : 884 - BV 5 : 1022 - BV 6 : 936 - BV 7 : 843 - BV 8 : 933 - BV 9 : 923	Pas de changement non demandé expressément pour rue Armand Gasté, résidence des acres, rue aux teintures, rue Pasteur, Impasse des Hauts Vents St Nicolas. 3 bureaux restent en dessous de 900 et seulement 2 sont au-dessus de 1 000.	Géographiquement, la rue Turpin et la ruelle des Costils sont plus proches du centre-ville, à contrario Rue Pasteur, impasse des Hauts Vents et St Nicolas votent à la salle des mariages alors que plus près de PMF.
Après redécoupage - BV 1 : 931 - BV 2 : 834	Respect du Code Électoral (bureaux de moins de 1000 inscrits selon la législation),	D'autres pétitions pour une meilleure prise en compte d'autres

<ul style="list-style-type: none"> - BV 3 : 1056 - BV 4 : 1002 - BV 5 : 954 - BV 6 : 936 - BV 7 : 843 - BV 8 : 933 - BV 9 : 923 	<p>Requêtes prises en compte et satisfaites toutes les deux,</p> <p>19 pétitionnaires écoutés donc reconnaissants, plus une centaine d'électeurs qui potentiellement apprécieront d'être déplacés plus près de leur résidence.</p> <p>Rééquilibrage des inscrits pour 4 bureaux sur 9, 2 bureaux en dessous de 900, 5 au-dessus de 900 avec allègement bureau centralisateur, 2 au-dessus de 1 000.</p> <p>Travail facilité pour les présidents, assesseurs et scrutateurs dans chaque bureau impacté.</p>	<p>problématiques peuvent être déposées, elles seront étudiées mais une réponse appropriée à chaque situation ne peut pas toujours être apportée car les bureaux de vote doivent en théorie ne jamais dépasser 1000 et rester de préférence entre 800 et 900 électeurs.</p> <p>Les bureaux 1 (centralisateur), 3, 4 devront bénéficier d'assesseurs et scrutateurs en nombre pour un bon déroulement du scrutin.</p>
--	--	--

Avis du Conseil Communal : favorable

Le Maire délégué
de la commune déléguée de Vire
Marc ANDRÉ SABATER





REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 18 juin 2018
à 20 heures 30**

Objet :**3 - SPORT, ASSOCIATIONS****Attribution de subventions aux associations**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 13

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du douze juin deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Marie-Noëlle BALLE, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Pascal BINET qui a donné son pouvoir à Serge COUASNON, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné son pouvoir à Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

Marie-Noëlle BALLE donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

- **GOLF de Vire La Dathée :** demande d'aide pour la réalisation de la 10^{ème} Coupe Anaïs pour le don d'organes qui aura lieu le dimanche 26 août au golf de Vire en partenariat avec l'Association TRANS-FORME.

Suivant l'avis favorable de la commission sport, vie associative pour une subvention de 1 200€, un avis est demandé au Conseil Communal sur l'attribution de cette subvention.

Avis du Conseil Communal : favorable

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal



- l'Association Boules Lyonnaises Viroises et Loisirs :
Demande de subvention de fonctionnement pour 2018 de 500€.
Suivant l'avis favorable de la commission sport, vie associative pour une subvention de fonctionnement de 500€, un avis est demandé au Conseil Communal sur l'attribution de cette subvention.
Avis du Conseil Communal : favorable

- Attribution de subvention à la Maison des Ados. Cette subvention a déjà été votée en décembre 2017. Il convient cependant de préciser que le montant de la subvention est de 2 000€ et que le Conseil Municipal valide cette attribution.
Suivant l'avis favorable de la commission sport, vie associative pour une subvention de fonctionnement 2017 de 2 000€, un avis est demandé au Conseil Communal sur l'attribution de cette subvention.
Avis du Conseil Communal : favorable

- Secours Populaire : demande de subvention pour la journée des oubliés des vacances 2018.
Suivant l'avis favorable de la commission sport, vie associative pour une subvention de 399€, un avis est demandé au Conseil Communal sur l'attribution de cette subvention.
Avis du Conseil Communal : favorable

- VCB (Vélo club du bocage): demande de subvention de 1500€ pour les championnats de Normandie à Montbertrand en juillet.
Suivant l'avis favorable de la commission sport, vie associative pour une subvention de 1 500€, un avis est demandé au Conseil Communal sur l'attribution de cette subvention.
Avis du Conseil Communal : favorable

- AFV: demande de subvention pour l'organisation du trophée des normands le 20 juillet à 18h30 au stade Pierre Compte entre CAEN et Le HAVRE.
Suivant l'avis favorable de la commission sport, vie associative pour une subvention de 3 500€, un avis est demandé au Conseil Communal sur l'attribution de cette subvention.
Avis du Conseil Communal : favorable

- My roll's demande un complément de subvention complémentaire pour l'organisation sur 2 jours de la Dathée en F'holi les 23 et 24 juin.
Suivant l'avis favorable de la commission sport, vie associative pour une subvention de 500€, un avis est demandé au Conseil Communal sur l'attribution de cette subvention.
Avis du Conseil Communal : favorable



Le Maire délégué
de la commune déléguée de Vire
Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 18 juin 2018
à 20 heures 30**

Objet :

4 - SPORT, ASSOCIATIONS

**Comité de jumelage : accueil des délégations –
Participation aux repas**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 13

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du douze juin deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Marie-Noëlle BALLE, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Pascal BINET qui a donné son pouvoir à Serge COUASNON, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné son pouvoir à Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

Marie-Noëlle BALLE donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Dans le cadre des échanges réguliers avec les villes jumelées, cette année, nous avons reçu, outre celle de Santa Fe pour les 30 ans du jumelage, les délégations de Sacélé et de Totnes. Afin de faciliter l'organisation des comités de jumelage, la collectivité prend en charge, à hauteur de 15€ par personne, le repas officiel des membres de la délégation.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





Vire / Sacélé : pour le repas officiel du 17 avril dernier 31 roumains étaient présents. Le comité sollicite une aide de 465 € (31x 15€)

Vire/Totnes : pour le repas officiel du 5 mai dernier 15 anglais étaient présents. Le comité sollicite une aide de 225€ (15x15€)

Ainsi, suivant l'avis favorable de la commission sport/vie associative lors de sa séance du 13 juin, il convient d'octroyer au comité de jumelage Vire/Sacele une subvention de 465€ et pour le comité de jumelage Vire/Totnes une subvention de 225€.

Un avis est demandé au Conseil Communal sur l'attribution de ces aides.

Avis du Conseil Communal : favorable

Le Maire délégué
de la commune déléguée de Vire
Marc ANDREU SABATER





REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 18 juin 2018
à 20 heures 30**

Objet :

5 - SPORT, ASSOCIATIONS

**Europe pour les citoyens – Villes jumelles –
Projet d'action communautaire**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 13

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du douze juin deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Marie-Noëlle BALLE, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Pascal BINET qui a donné son pouvoir à Serge COUASNON, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné son pouvoir à Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

Marie-Noëlle BALLE donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Le projet consiste à réunir une délégation (la plus représentative possible) de chaque ville jumelée à Vire Normandie en 2019 (ascension du 27 mai au 2 juin) afin d'échanger sur des thématiques transversales autour des valeurs européennes pour réfléchir sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre et se servir des expériences de chacun pour le bien des populations.

Au préalable, les établissements scolaires des villes jumelées ont été sollicités afin que dès la rentrée scolaire 2018/2019 des échanges puissent être mis en place et que les projets éducatifs aient une approche Européenne. Dans ce cadre, l'accueil de jeunes en stage universitaire ou en apprentissage dans les entreprises ou dans les établissements scolaires est à l'étude dès à présent.

Les délégations sont accueillies **5/6 jours**. Les **4/5** premières journées auront l'architecture suivante :

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





Une thématique de définie par jour.

La visite d'équipements de lieux de structures en lien avec la thématique.

Débat autour de cette thématique avec la présence « d'experts » ; témoignages des villes jumelées / échanges de bonnes pratiques.

Moments d'échanges culturels danse, chant choral, musique.

Les thématiques proposées : transition énergétique, mobilité, patrimoine d'hier d'aujourd'hui et de demain et transmission des valeurs (danses et chants traditionnels de chaque pays) rôle de l'école

La dernière journée est consacrée à la présentation des synthèses de chaque thématique et à la présentation lors d'une déambulation en centre-ville des traditions de villes jumelées danse, chant musique.

Un Fil rouge guidera l'organisation des évènements : ville d'hier ville de demain. En quoi l'histoire et les traditions locales sont présentes dans la construction européenne des villes et des citoyens de demain ?

Une subvention Européenne dans le cadre du programme l'Europe pour les citoyens et l'action jumelage des villes va être sollicitée.

Un avis est demandé au Conseil Communal pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à ce projet.

Avis du Conseil Communal : favorable

Maire délégué
de la commune déléguée de Vire
Marc ANDREU-SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 18 juin 2018
à 20 heures 30**

Objet :

6 - SPORT, ASSOCIATIONS

**Jumelage Vire Normandie/Sacele – Préparation
de la semaine des villes jumelées du 27 mai au
2 juin 2019 – Attribution d'une subvention**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 13

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du douze juin deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Marie-Noëlle BALLE, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Pascal BINET qui a donné son pouvoir à Serge COUASNON, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné son pouvoir à Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

Marie-Noëlle BALLE donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Dans le cadre du jumelage Vire Normandie/Sacele, un temps d'échange est organisé entre les deux villes jumelles, du 1^{er} juillet 2018 au 5 juillet 2018 à SACELE.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





L'objectif principal de cette rencontre est de préparer la semaine des villes jumelées prévue du 27 mai au 2 juin 2019.

Des représentants de la commune de Vire Normandie et des membres du Comité de jumelage y participeront.

Ce déplacement est organisé par le comité de jumelage de SACELE, association loi 1901.

A ce titre, le comité de jumelage a déposé une demande de subvention, à hauteur de 5 690€.

Un avis est demandé au Conseil Communal sur l'attribution de cette subvention.

Avis du Conseil Communal : favorable

Le Maire délégué
de la commune déléguée de Vire
Marc ANDREU SABATER





REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 18 juin 2018
à 20 heures 30****Objet :****7 - SPORT, ASSOCIATIONS****Jumelage Vire Normandie/Baunatal –
Obsèques du Maire de Baunatal – Demande de
subvention**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 13

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du douze juin deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Marie-Noëlle BALLE, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Pascal BINET qui a donné son pouvoir à Serge COUASNON, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné son pouvoir à Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

Marie-Noëlle BALLE donne lecture du rapport suivant :**Mes chers collègues,**

Dans le cadre du jumelage Vire Normandie/Baunatal, le BAGAD, association loi 1901, a organisé un déplacement du 30 mai au 1^{er} juin dernier avec des représentants de Vire Normandie pour se rendre aux obsèques de Monsieur le Maire de BAUNATAL.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





Il est proposé de verser une subvention au BAGAD à hauteur de 850€ pour contribuer à la prise en charge des frais de déplacement.

Avis du Conseil Communal : favorable

Le Maire délégué
de la commune déléguée de Vire
Marc ANDRÉU SABATER





REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 18 juin 2018
à 20 heures 30**

Objet :

**8 - LA HALLE MICHEL DRUCKER
Tarifs 2019 et création d'un tarif enfants de
moins de 13 ans**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 13

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du douze juin deux mille dix huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Marie-Noëlle BALLE, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET JérémY FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Pascal BINET qui a donné son pouvoir à Serge COUASNON, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné son pouvoir à Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

Marie-Noëlle BALLE donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

BILLETTERIE SPECTACLES (tarifs augmentés d'1 euro en 2018 pour toutes les catégories de billets)

Proposition des tarifs 2019 : idem 2018

Grille A : normal 16€, réduit 11 €, spécial 9 €

Grille B : normal 13€, réduit 10 €, spécial 7 €

Grille C : normal 11€, réduit 9 €, spécial 6 €

Le tarif réduit s'applique :

- aux scolaires et aux étudiants de moins de 26 ans, sur présentation de justificatif, sur les spectacles et concerts des grilles A, B et C

-aux groupes à partir de 6 personnes, sur les spectacles et concerts des grilles B et C en prévente uniquement.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





Le tarif spécial s'applique :

-aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minimas sociaux sur les spectacles et concerts des grilles A, B et C

Critères d'application de la grille A, B ou C :

Grille A : groupes ou artistes de notoriété nationale ou régionale

Grille B : groupes ou artistes de notoriété nationale ou régionale moins connus

Grille C : groupes ou artistes « découverte ».

CREATION D'UN TARIF ENFANTS DE MOINS DE 13 ANS

Jusqu'à présent, chacune des grilles, A, B, ou C proposait la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans.

Or, cela présente un inconvénient depuis la mise en place des ventes en ligne, car il est délicat de délivrer des billets gratuits sur le net, la vérification le jour du spectacle étant difficile à mettre en place avec le personnel présent, sans ralentir l'accueil du public.

Le nombre de billets gratuits délivrés ces dernières années pour les enfants est, en tout état de cause, relativement réduit (voir tableau ci-dessous).

Date	Spectacle	Nombre de gratuits – de 12 ans délivrés
18/10/2014	Paris-Combo	9
11/01/2015	Le mariage contre tous	5
04/02/2015	Ben Mazue	1
07/03/2015	Tex	5
21/03/2015	Leprest à l'improviste	2
03/04/2015	Soirée Hypnose	15
07/11/2015	Karimouche	10
22/11/2015	Les Nœuds au mouchoir	5
16/01/2016	Cauet	8
19/03/2016	Lady Raymonde	3
21/04/2016	John Mamann	12
17/09/2016	Scoth et Sofa	8
20/11/2016	Carte vitale	5
26/11/2016	Christian Olivier	3
05/02/2017	Lit d'embrouilles	1
04/03/2017	Le Siffleur	11
24/03/2017	Gilbert Boué	1
31/03/2017	Tourneseul	1
20/05/2017	F.Mothe	8
20/10/2018	Gérald Dahan	2
20/01/2018	Carmen Maria Vega	3
18/02/2018	Gentlemen Déménageurs	5
25/03/2018	Voyage...comédies musicales	8
TOTAL	23 spectacles	131
	<i>Soit une moyenne de 6 enfants de moins de 12 ans par spectacle</i>	

Il est donc proposé de supprimer cette gratuité et d'appliquer désormais le tarif de **5,00 €** pour tous les enfants de moins de 13 ans (aligné sur le tarif du Théâtre Le Préau), sur les grilles A, B, ou C.

Tarif unique :

Pour rappel, en 2017, un **tarif unique de 5 €** a été voté en sur les spectacles jeune public en séance « tout public », programmé essentiellement au moment des fêtes de fin d'année (enfants de moins de 13 ans.), il y aura donc une uniformité de tarif pour tous les enfants de moins de 13 ans, quel que soit le spectacle, jeune public ou pas. Reconduction de ce tarif pour 2019.



Le **tarif unique de 7,50 €**, coup de pouce pour les adultes sur certains spectacles, reconduction en 2019.
Concert pédagogique : 3,40 € (3,30 € en 2018, ce tarif s'aligne sur le tarif scolaire des séances au cinéma Le Basselin.)

« Atouts Normandie concerts spectacles » acceptés

Un avis est demandé au conseil communal sur la mise en place de ces tarifs pour l'année 2019.

Avis du Conseil Communal : favorable

Le Maire délégué
de la commune déléguée de Vire
Marc ANDREU SABATER





REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 18 juin 2018
à 20 heures 30**

Objet :

**9 - LA HALLE MICHEL DRUCKER
Création d'un tarif de location pour les
établissements scolaires hors Vire Normandie**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 13

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du douze juin deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Marie-Noëlle BALLE, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Pascal BINET qui a donné son pouvoir à Serge COUASNON, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné son pouvoir à Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Suite à une demande récente de location de la part d'un établissement scolaire extérieur à Vire Normandie (première demande en 11 ans d'activité de la salle), il y a nécessité de créer un tarif pour cette catégorie de loueur.

LOCATION LA HALLE MICHEL DRUCKER, SALLE DE SPECTACLE

	2018	Propositions pour 2019 (base + 1%)
Entreprises privées	430 €	434 €

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





Etablissements scolaires Vire Normandie	gratuité 1 journée/an et 100 € au-delà	gratuité 1 journée/an et 101 € au-delà
Etablissements scolaires hors Vire Normandie (<i>nouveau tarif</i>)	---	202 €
Associations Vire Normandie	100 €	101 €
Associations extérieures à Vire Normandie	200 €	202 €
Collectivités locales, établissements publics et services de l'Etat	200 €	210 €

Un avis est demandé au conseil communal sur la création de ce tarif.

Avis du Conseil Communal : favorable

Le Maire délégué
de la commune déléguée de Vire
Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 18 juin 2018
à 20 heures 30****Objet :****10 - CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE
Convention Orchestre à l'Ecole**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 13

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du douze juin deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Marie-Noëlle BALLE, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Pascal BINET qui a donné son pouvoir à Serge COUASNON, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :**Mes chers collègues,**

Un orchestre à l'école est un dispositif transformant une classe entière en orchestre dans les écoles élémentaires ou des collèges. L'orchestre à l'école est obligatoirement inscrit dans le projet d'école ou d'établissement, avec l'aval de l'inspection académique. Il devient une matière à part entière.

Les musiciens intervenants de l'école de musique se déplacent au sein de l'école ou de l'établissement scolaire et travaillent en étroite collaboration avec les professeurs de musique des collèges ou les dumistes (musicien ayant obtenu le DUMI, diplôme universitaire de musicien intervenant, délivré dans les CFMI, centres de formation des musiciens intervenants) en primaire, ainsi que toute l'équipe pédagogique.

L'orchestre à l'école fonctionne au sein de l'école ou de l'établissement scolaire, soit intégralement dans le temps scolaire, soit partiellement en temps scolaire, complété en temps périscolaire.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





Les élèves sont majoritairement non-inscrits dans un établissement spécialisé d'enseignement de la musique et débutent dans cette classe leur première expérience instrumentale.

Chaque orchestre s'appuie sur un partenariat très fort entre une école ou un établissement scolaire, un établissement d'enseignement de la musique, des collectivités territoriales et des structures culturelles, voire sociales, du territoire.

L'orchestre à l'école a deux objectifs :

- permettre à tous les élèves, et notamment ceux pour lesquels l'accès à une pratique instrumentale collective est rendu difficile pour des raisons géographiques ou sociales, d'en bénéficier au sein de l'école ou de l'établissement scolaire ;
- favoriser l'épanouissement des enfants.

Les orchestres à l'école s'inscrivent dans l'interdisciplinarité. Les compétences visées pour les élèves sont celles du Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC). Ces orchestres favorisent tout particulièrement la pratique musicale collective et individuelle, la rencontre avec les œuvres, les artistes et les lieux de culture ainsi que l'appropriation de connaissances par les élèves.

A l'occasion de la mise en place de l'Orchestre à l'École à l'école Malraux, Vire Normandie met à disposition des professeurs de l'équipe pédagogique du Conservatoire ainsi que le parc instrumental nécessaire au bon fonctionnement de cet orchestre, à hauteur d'un budget annuel de 9 000 €.

La commune prend en charge l'assurance des instruments de l'orchestre à l'école.

Cet orchestre est le premier des OAE qui a vu le jour dans le Département du Calvados.

Dans le cadre du développement de l'Education Artistique Culturelle (EAC) en milieu rural, il est demandé au Conseil Communal un avis pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat (voir en annexe) du projet de l'OAE entre la commune de VIRE NORMANDIE et l'Education Nationale pour l'année scolaire 2018-2019.

Avis du Conseil Communal : favorable

Le Maire
 Marc
 ANDREU SABATER



Convention de partenariat Un Orchestre à l'Ecole

Entre d'une part,

L'école André MALRAUX (14), représentée par le DASEN.....

Et d'autre part,

La commune de VIRE NORMANDIE, représentée par Monsieur Marc Andreu SABATER, en sa qualité de Maire de Vire Normandie.

Il est arrêté ce qui suit :

Article 1

La commune de Vire Normandie autorise son Conservatoire Musique et Danse à reconduire le projet « Un Orchestre à l'Ecole » sur le site de l'école André Malraux de Vire Normandie et ce, dès la signature de la présente convention.

Article 2

Le projet « Un Orchestre à l'Ecole » consiste à créer sur le temps périscolaire, un orchestre à vents composé d'élèves volontaires qui, une fois inscrits, devront assister chaque semaine à un atelier instrumental par pupitre (3 à 4 musiciens) et à une répétition d'ensemble.

Article 3

La commune de Vire Normandie s'engage à ce que le Conservatoire Musique et Danse mette gracieusement à disposition, assure et entretienne le parc instrumental nécessaire à la bonne organisation du projet « Un Orchestre à l'Ecole » et le matériel nécessaire à la chorale. Cette mise à disposition d'instruments et de matériel s'accompagnera de la signature par la famille de chaque élève volontaire concerné d'un « **Contrat de prêt d'instrument aux élèves, à titre gracieux et avec prise en charge de la révision standard de l'instrument, année scolaire 2017-2018** », dont le modèle annexé à la présente convention est établi conformément à la délibération du conseil municipal du 28 juin 2010.

Article 4

La commune de Vire Normandie s'engage à ce que le Conservatoire Musique et Danse mette à disposition les professeurs de musique nécessaires à la bonne organisation du projet « Un Orchestre à l'Ecole » ; l'équipe pédagogique ainsi constituée sera chargée de l'organisation et de la mise en œuvre des ateliers instrumentaux et vocaux. L'un des enseignants la composant sera choisi par la direction du Conservatoire Musique et Danse pour assurer la direction de l'orchestre et la coordination pédagogique de l'ensemble du projet.

Article 5



Les membres de l'équipe pédagogique ainsi constituée étant rémunérés de manière spécifique pour ce projet, une ventilation de leur temps d'enseignement, définie par la direction du Conservatoire Musique et Danse de Vire, validée par la Direction Générale des Services de la commune, sera attribuée pour l'Orchestre à l'Ecole.

Article 6

La reconduction de ce projet débute dès la signature de cette convention. Il épouse le calendrier scolaire de l'académie de Caen pour les dates et la durée des petites vacances scolaires, les jours fériés et chômés ...

Article 7

Afin de permettre le suivi et l'évaluation du projet « Un Orchestre à l'Ecole », est mis en place un comité de pilotage composé de la directrice de l'Ecole André Malraux ainsi que du professeur coordinateur de l'orchestre et de la direction du Conservatoire Musique et Danse.

Fait en 2 exemplaires à VIRE NORMANDIE, le 2018

Pour l'école André Malraux,
Le DASEN

Le Conseiller Départemental,
Maire délégué de Vire,
Maire de Vire Normandie,
Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 18 juin 2018
à 20 heures 30**

Objet :

**11 - PATRIMOINE, AMELIORATION DE
L'HABITAT**

**Création d'un tarif de location pour les
établissements scolaires hors Vire Normandie**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 13

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du douze juin deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Marie-Noëlle BALLE, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Pascal BINET qui a donné son pouvoir à Serge COUASNON, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné son pouvoir à Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Suite à une demande récente de location de la part d'un établissement scolaire extérieur à Vire Normandie (première demande en 11 ans d'activité de la salle), il y a nécessité de créer un tarif pour cette catégorie de loueur.



LOCATION LA HALLE MICHEL DRUCKER, SALLE DE SPECTACLE

	2018	Propositions pour 2019 (base + 1%)
Entreprises privées	430 €	434 €
Etablissements scolaires Vire Normandie	gratuité 1 journée/an et 100 € au-delà	gratuité 1 journée/an et 101 € au-delà
Etablissements scolaires hors Vire Normandie (<i>nouveau tarif</i>)	---	202 €
Associations Vire Normandie	100 €	101 €
Associations extérieures à Vire Normandie	200 €	202 €
Collectivités locales, établissements publics et services de l'Etat	200 €	210 €

Un avis est demandé au conseil communal sur la création de ce tarif.

Avis du Conseil Communal : favorable



Le Maire délégué
de la commune déléguée de Vire
Maire ANDRÉU SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 18 juin 2018
à 20 heures 30**

Objet :

**12 - PATRIMOINE, AMELIORATION DE
L'HABITAT, AFFAIRES FONCIERES,
DEVELOPPEMENT LOCAL
Validation de l'avant-projet définitif pour les
travaux du musée**

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du douze juin deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 13

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Marie-Noëlle BALLE, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Pascal BINET qui a donné son pouvoir à Serge COUASNON, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné son pouvoir à Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Contexte

Inauguré en 1972, le musée labellisé « musée de France » est un des rares bâtiments publics de Vire Normandie à ne pas avoir été rénové durant les quarante dernières années.

La rénovation du parcours de visite et la modernisation du Musée de Vire Normandie sont devenus nécessaires.

Un dossier de faisabilité a été conçu au sein des services municipaux entre juillet 2015 et mai 2016 qui a enclenché une étude de programmation finalisée en août 2017.

Suite à cette étude de programmation, une étude de scénographie a été réalisée entre avril 2017 et avril 2018 qui a estimé le montant du budget de rénovation du parcours muséographique à 600 000 € HT. Cette étude a fait l'objet de

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





plusieurs comités de pilotage techniques auxquels ont participé les représentants du Ministère de la Culture et de la DRAC, les élus et les techniciens référents qui ont validé les documents présentés plans et budget.

En parallèle une étude de faisabilité a été réalisée pour la création des réserves du Musée de Vire Normandie.

Il a fait l'objet d'une consultation pour missionner une maîtrise d'œuvre architecturale en janvier 2017. Ce projet a été estimé à 540 000 € HT.

Les travaux de création des réserves du Musée ont débuté en septembre 2017 et s'achèvent en juin 2018. Le montant des travaux est de 500 000 € HT. Selon les derniers décomptes.

Exposé des motifs

Le projet de modernisation du musée a fait l'objet d'une consultation pour missionner une maîtrise d'œuvre architecturale en décembre 2017. L'architecte M. Grisel a été désigné en janvier 2018.

M. Grisel a présenté l'avant-projet sommaire le 23 février 2018 et l'avant-projet définitif le 27 avril 2018 lors de deux comités de pilotage avec les représentants élus et les techniciens référents qui ont donné leur avis sur les documents présentés plans et budget.

Le budget estimé pour la rénovation architecturale au stade programmation était de 600 000 € HT.

Le budget estimé pour la rénovation architecturale au stade APS était de 752 000 € HT.

Suite à ce COPIL, la maîtrise d'ouvrage a apporté une modification du programme de travaux initial en demandant le remplacement des menuiseries actuelles par des menuiseries performantes avec double vitrage isolant. Le budget de ces travaux est estimé à environ 556 000 € HT.

Le remplacement des menuiseries est motivé par l'attribution de labellisation TEPCV qui permet de bénéficier du **Certificat d'Economies d'Energie** délivré par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie dans le cadre de l'opération n° BAT-EN-104.

Il vous est demandé de valider l'avant-projet définitif sur la base d'un montant de travaux total estimé à 2 M € HT soit environ 2.4 M € TTC (tva 20%).

Rénovation du parcours muséographique Estimation APD	602 000 € HT	722 400 € TTC
Modernisation architecturale Estimation APD	870 000 € HT	1 044 000 € TTC
Remplacement des menuiseries Estimation APD	556 000 € HT	667 200 € TTC

La consultation pour la maîtrise d'œuvre architecturale s'est faite sur la base d'un montant de travaux de 1.2 M € HT, il est demandé au Conseil Communal un avis pour valider la proposition d'avenant d'honoraire de la maîtrise d'œuvre suivante :

Le montant initial d'honoraire était de 69 680 € HT, l'avenant est de 37 113 € HT soit 44535,60 € TTC.

Par conséquent, un avis est demandé au Conseil Communal :

- **Pour approuver les modalités de passation du marché ;**
- **Pour approuver les critères d'attribution du marché ;**
- **Pour autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces du marché de travaux**

Avis du Conseil Communal : favorable

Le Maire délégué
de la commune déléguée de Vire
Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 18 juin 2018
à 20 heures 30**

Objet :

**13 - PATRIMOINE, AMELIORATION DE
L'HABITAT, AFFAIRES FONCIERES,
DEVELOPPEMENT LOCAL**

**Autorisation de Monsieur le Maire à signer le
permis de construire pour les travaux de
modernisation du bâtiment du musée
municipal**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 13

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du douze juin deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Marie-Noëlle BALLE, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET Jérémie FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Pascal BINET qui a donné son pouvoir à Serge COUASNON, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné son pouvoir à Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Contexte

Inauguré en 1972, le musée labellisé « musée de France » est un des rares bâtiments publics de Vire Normandie à ne pas avoir été rénové durant les quarante dernières années. La rénovation du parcours de visite et la modernisation du Musée de Vire Normandie sont devenus nécessaires.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





Un dossier de faisabilité a été conçu au sein des services municipaux entre juillet 2015 et mai 2016 qui a enclenché une étude de programmation finalisée en août 2017.

Suite à cette étude de programmation, une étude de scénographie a été réalisée entre avril 2017 et avril 2018 qui a estimé le montant du budget de rénovation du parcours muséographique à 600 000 € HT. Cette étude a fait l'objet de plusieurs comités de pilotage techniques auxquels ont participé les représentants du Ministère de la Culture et de la DRAC, les élus et les techniciens référents qui ont validé les documents présentés plans et budget.

En parallèle une étude de faisabilité a été réalisée pour la création des réserves du Musée de Vire Normandie.

Il a fait l'objet d'une consultation pour missionner une maîtrise d'œuvre architecturale en janvier 2017. Ce projet a été estimé à 540 000 € HT.

Les travaux de création des réserves du Musée ont débuté en septembre 2017 et s'achèvent en juin 2018. Le montant des travaux est de 500 000 € HT. Selon les derniers décomptes.

Le projet de modernisation du musée a fait l'objet d'une consultation pour missionner une maîtrise d'œuvre architecturale en décembre 2017. Le 16 janvier 2018, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié à SASU d'Architecture atelier Edouard Grisel, domicilié La Loutellerie, 50150 PERRIERS EN BEAUFICEL.

M. Grisel a présenté l'avant-projet sommaire le 23 février 2018 et l'avant-projet définitif le 27 avril 2018 lors de deux comités de pilotage avec les représentants élus et les techniciens référents qui ont donné leur avis sur les documents présentés plans et budget.

Le budget estimé pour la rénovation architecturale au stade programmation était de 600 000 € HT.
Le budget estimé pour la rénovation architecturale au stade APS était de 752 000 € HT.

Suite à ce COPIL, la maîtrise d'ouvrage a apporté une modification du programme de travaux initial en demandant le remplacement des menuiseries actuelles par des menuiseries performantes avec double vitrage isolant. Le budget de ces travaux est estimé à environ 556 000 € HT.

Le remplacement des menuiseries est motivé par l'attribution de labellisation TEPCV qui permet de bénéficier du Certificat d'Economies d'Energie délivré par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie dans le cadre de l'opération n° BAT-EN-104.

Le montant des travaux se trouve augmenté. Au stade de l'avant-projet définitif (APD), le coût prévisionnel définitif des travaux est fixé à 1 756 000,00 € HT.

La consultation se présente sous la forme d'un marché ordinaire alloti.
Le marché est décomposé en 13 lots :

- Lot 1 : Terrassement,
- Lot 2 : Maçonnerie d'accompagnement,
- Lot 3 : Maçonnerie,
- Lot 4 : Charpente,
- Lot 5 : Menuiserie extérieure,
- Lot 6 : Menuiserie intérieure,
- Lot 7 : Couverture,
- Lot 8 : Courants forts et faibles,
- Lot 9 : Plomberie – Chauffage – ventilation,
- Lot 10 : Ascenseur,
- Lot 11 : Peinture et sols souples,
- Lot 12 : Sols durs,
- Lot 13 : Traitements fongicides et insecticides.

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.



Les candidatures seront jugées sur les capacités techniques, financières et professionnelles des postulants.
Les offres seront jugées selon les critères suivants :

Pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	45.0 %
2-Valeur technique 2.1 les moyens humains mis en œuvre (10%) 2.2 les moyens matériels mis en œuvre (10%) 2.3 la méthodologie de déroulement des travaux (20%)	40.0 %
3-Délai d'exécution	15.0 %

La procédure de passation utilisée est : procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Plusieurs marchés seront lancés pour ce programme de travaux.

Le premier marché concerne les lots 2 et 5, dénommé : Travaux pour la rénovation du Musée de Vire Normandie – Phase A (lot 2 et 5).

Le marché à tranches sera conclu en application de l'article 77 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les prestations sont réparties en 2 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
2	Maçonnerie d'accompagnement
5	Menuiserie extérieure

La répartition par tranche pour chaque lot pour ce marché est la suivante :

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
2	TF	Tranche ferme
5	TF	Tranche ferme
	TO001	Tranche optionnelle

Les autres lots feront l'objet de marchés ultérieurs (avec ou sans tranches).

Par conséquent, un avis est demandé au Conseil Communal pour :

- approuver les modalités de passation du marché Travaux pour la rénovation du musée de Vire Normandie-Phase A (lot 2 et lot 5) et des marchés ultérieurs (avec ou sans tranches) du programme Travaux pour la Rénovation du Musée de Vire Normandie ;
- approuver les critères d'attribution de l'ensemble des marchés du programme Travaux pour la Rénovation du Musée de Vire Normandie ;



- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces de l'ensemble des marchés du programme Travaux pour la Rénovation du Musée de Vire Normandie ;

➤

Avis du Conseil Communal : favorable

Maire délégué
de la commune déléguée de Vire
Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 18 juin 2018
à 20 heures 30**

Objet :

**14 - PATRIMOINE, AMELIORATION DE
L'HABITAT, AFFAIRES FONCIERES,
DEVELOPPEMENT LOCAL**

**Réalisation de la 2^{de} tranche d'extension du
parc d'activités la Papillonnière sur Vire
Normandie : avis de la commune de Vire
Normandie sur la demande d'autorisation
environnementale.**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 13

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du douze juin deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Marie-Noëlle BALLE, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Pascal BINET qui a donné son pouvoir à Serge COUASNON, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné son pouvoir à Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





Afin d'accompagner le développement économique et répondre aux besoins des acteurs économiques locaux, la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau souhaite engager la 2nde tranche d'extension du Parc d'Activités La Papillonnière (programme PIPA 2) qui se déploiera sur 22 ha environ au nord de la commune déléguée de Vire.

Compte tenu de son ampleur, le programme d'extension du parc d'activités fait l'objet d'une demande d'autorisation environnementale. Dans le cadre de cette procédure, le projet fait l'objet d'une enquête publique se déroulant du 1^{er} juin au 2 juillet 2018 dans les mairies des communes déléguées de Vire et de La Graverie.

Au plus tard 15 jours suivant la clôture de l'enquête, la commune de Vire Normandie est appelée à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale relative à ce projet d'extension du parc d'activités.

Un avis est demandé au Conseil Communal sur la demande d'autorisation environnementale relative à l'extension du parc d'Activités La Papillonnière.

La délibération du Conseil Municipal sera adressée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados (service eau et biodiversité).

Avis du Conseil Communal : favorable

le Maire délégué
de la commune déléguée de Vire
Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 18 juin 2018
à 20 heures 30**

Objet :

**15 - PATRIMOINE, AMELIORATION DE
L'HABITAT, AFFAIRES FONCIERES,
DEVELOPPEMENT LOCAL**

**Quartier du Bourg Lopin : adoption du plan-
guide**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 13

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du douze juin deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Marie-Noëlle BALLE, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Pascal BINET qui a donné pouvoir à Serge COUASNON, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné pouvoir à Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Le Plan Local d'Urbanisme de Vire Normandie prévoit de mailler la commune nouvelle autour de 12 centralités rassemblant chacune toutes les composantes structurant un véritable quartier : habitat, services et commerces. Le secteur du Bourg Lopin, situé sur les communes déléguées de Vire et de Vaudry et traversé par les routes départementales de Condé sur Noireau (RD 512) et de Flers (RD 524), constitue l'une de ces 12 centralités à enjeux.

C'est au sein de ce futur quartier que l'enseigne Leclerc souhaite, à court terme, redéployer son offre commerciale en construisant, en face du commerce existant, un nouvel hypermarché plus fonctionnel pour ses personnels et mieux adaptés aux attentes de sa clientèle.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal



L'espace laissé libre par le départ de l'hypermarché serait réinvesti par le magasin de bricolage. L'ancien Brico Leclerc pourrait, quant à lui, accueillir la jardinerie ou une autre enseigne du groupe, à l'exception de l'Espace Culturel demeurant en centre-ville, de sorte que le redéploiement ne génère aucune friche commerciale.

Afin de réfléchir sur l'organisation future de ce quartier et déterminer ses grands axes d'aménagements, Vire Normandie a engagé, à l'automne 2016, une étude urbaine en partenariat avec l'enseigne Leclerc. La commune a été accompagnée, dans sa réflexion, par une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaires et un bureau d'études dédié à l'enjeu « circulation ».

Cette démarche a conduit à l'élaboration d'un plan-guide destiné à fixer les grandes orientations d'aménagement du quartier en devenir.

Les principales composantes du plan-guide seraient les suivantes :

- Au nord :
 1. un réaménagement de la RD 512 en boulevard urbain depuis la rocade (RD 407),
 2. le long de la RD 512 (route de Condé sur Noireau), des prés-vergers ayant vocation à créer une entrée de ville de qualité au travers d'une transition douce entre le territoire rural et le territoire urbain,
 3. un espace dédié au redéploiement de l'hypermarché Leclerc de 4,5 ha environ,
 4. une grande prairie à usage pastoral, récréatif et de gestion des eaux pluviales du programme servant de transition entre 2 zones urbaines,
- 5. un secteur mixte habitat – équipements venant compléter l'urbanisation existante (EHPAD, résidence service, espace résidentiel),
- 6. une voie nouvelle desservant l'espace commercial, la grande prairie et la zone urbaine mixte préservant les riverains de l'avenue d'Atlacumulco de la circulation nouvelle,
- 7. un giratoire connectant la voie nouvelle à la route de Condé sur Noireau (RD 512),
- 8. une réserve foncière, entre l'ancienne avenue d'Atlacumulco à reconfigurer et la nouvelle voie de desserte, dédiée prioritairement à l'implantation d'activités tertiaires et d'équipements venant compléter l'offre du quartier,
- au sud :
 9. réalisation d'un aménagement de carrefour sur la route de Flers (RD 524) sécurisant l'accès à la nouvelle voie à réaliser par Leclerc sur son site actuel destiné à desservir l'ensemble de ses activités et à préserver les riverains de la rue Saint-Père de la circulation de transit.

Le plan-guide a été présenté pour avis le 23 mai à un collège composé du Bureau du conseil municipal, de la commission municipale « développement local, patrimoine » de Vire Normandie, de la commission intercommunale « Attractivité du territoire », du comité de suivi de la charte de développement commercial et des chambres consulaires. Il a fait l'objet, ensuite, d'une présentation publique le 7 juin.

Un avis est demandé au Conseil Communal pour approuver ce document qui n'a soulevé aucune objection, afin qu'il puisse guider les opérations à engager à l'avenir sur le quartier du Bourg Lopin.

Avis du Conseil Communal : favorable



Le Maire délégué
de la commune déléguée de Vire
Marc ANDREU SABATER

**

PLAN-GUIDE - 1ERE PHASE OPERATIONNELLE

ANNEXE A LA DELIBERATION

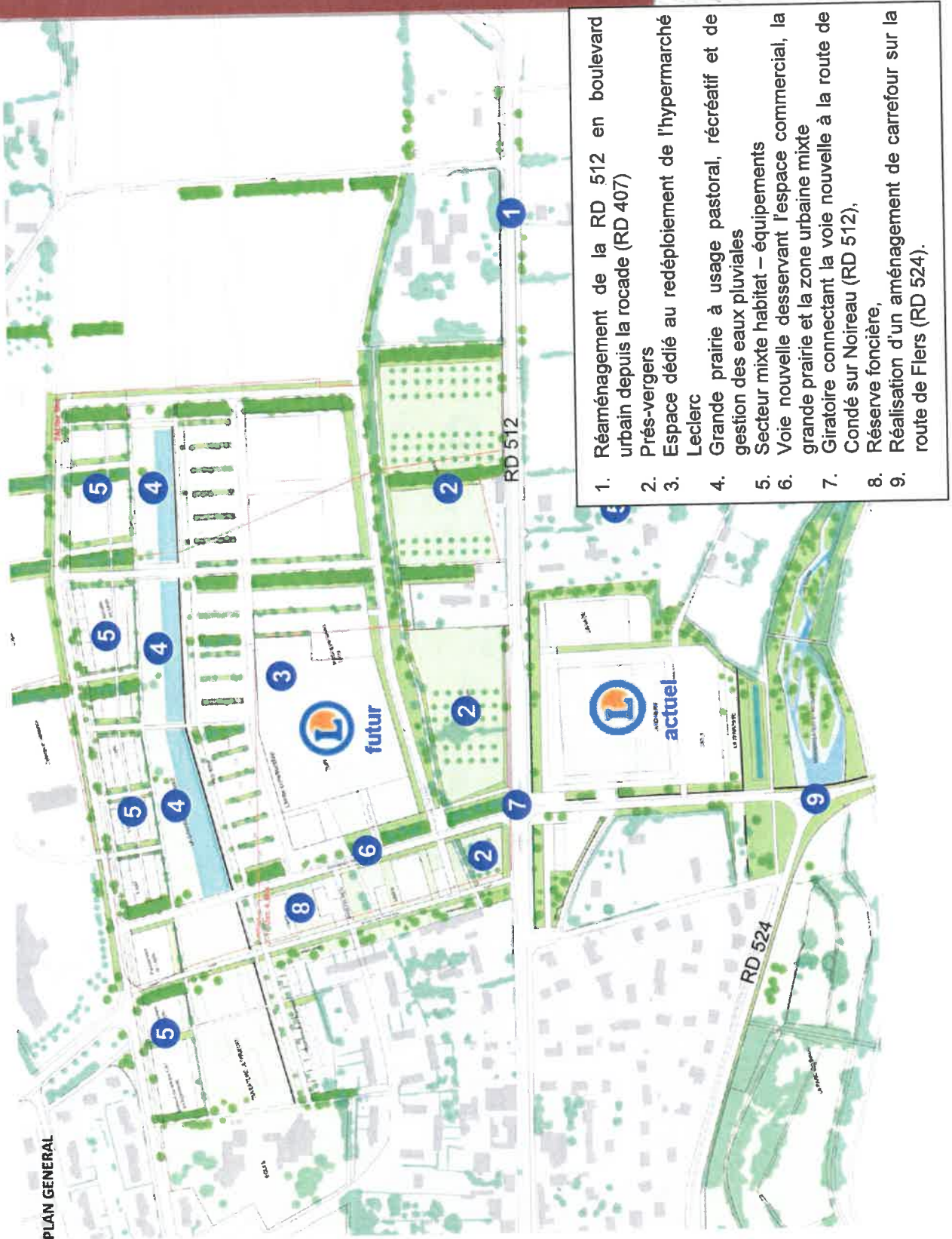


Emprise du projet

1. Réaménagement de la RD 512 en boulevard urbain depuis la rocade (RD 407)
2. Prés-vergers
4. Grande prairie à usage pastoral, récréatif et de gestion des eaux pluviales
6. Voie nouvelle desservant l'espace commercial, la grande prairie et la zone urbaine mixte
7. Giratoire connectant la voie nouvelle à la route de Condé sur Noireau (RD 512),
8. Réserve foncière,

PLAN-GUIDE - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT A LONG TERME

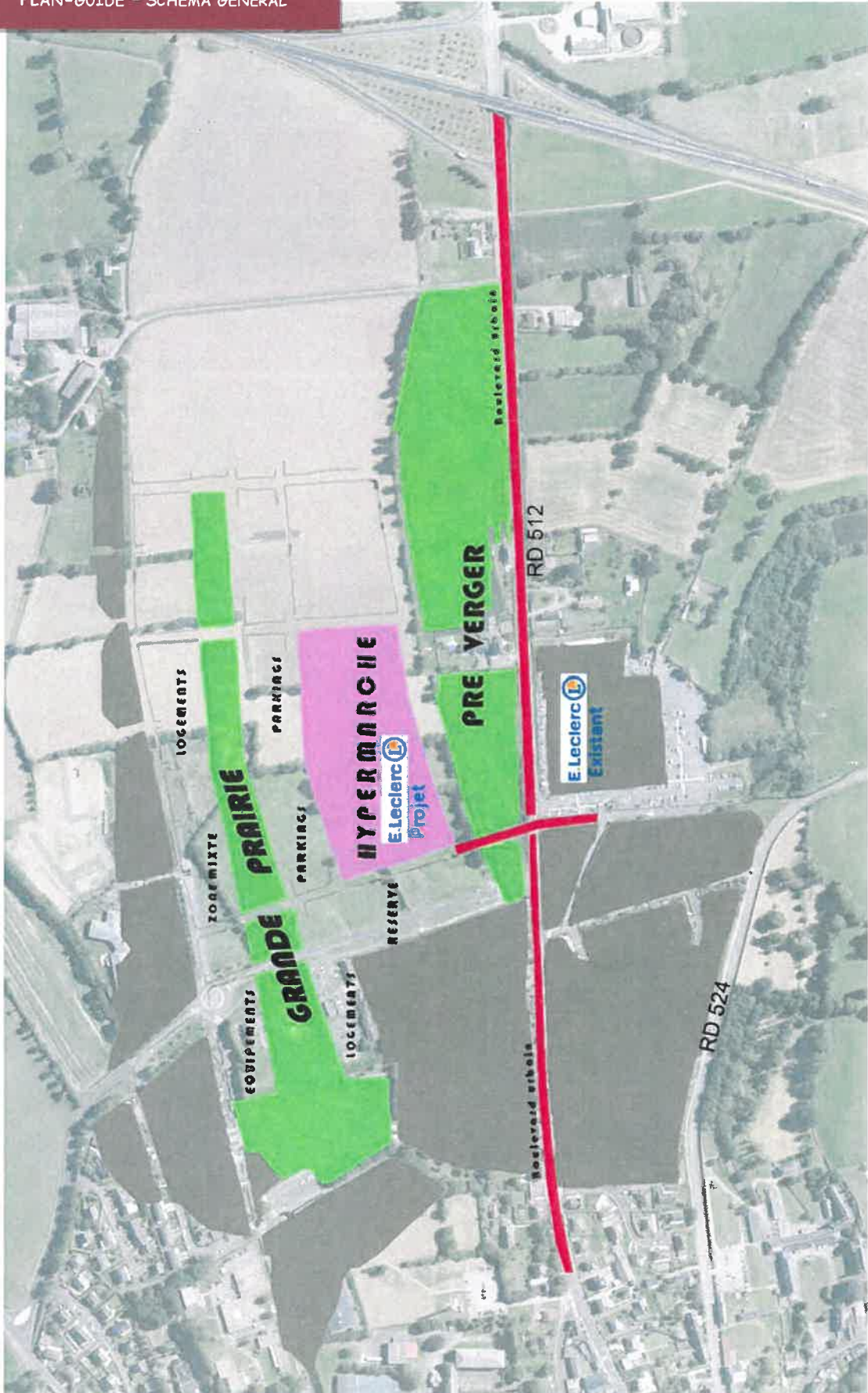
ANNEXE A LA DELIBERATION



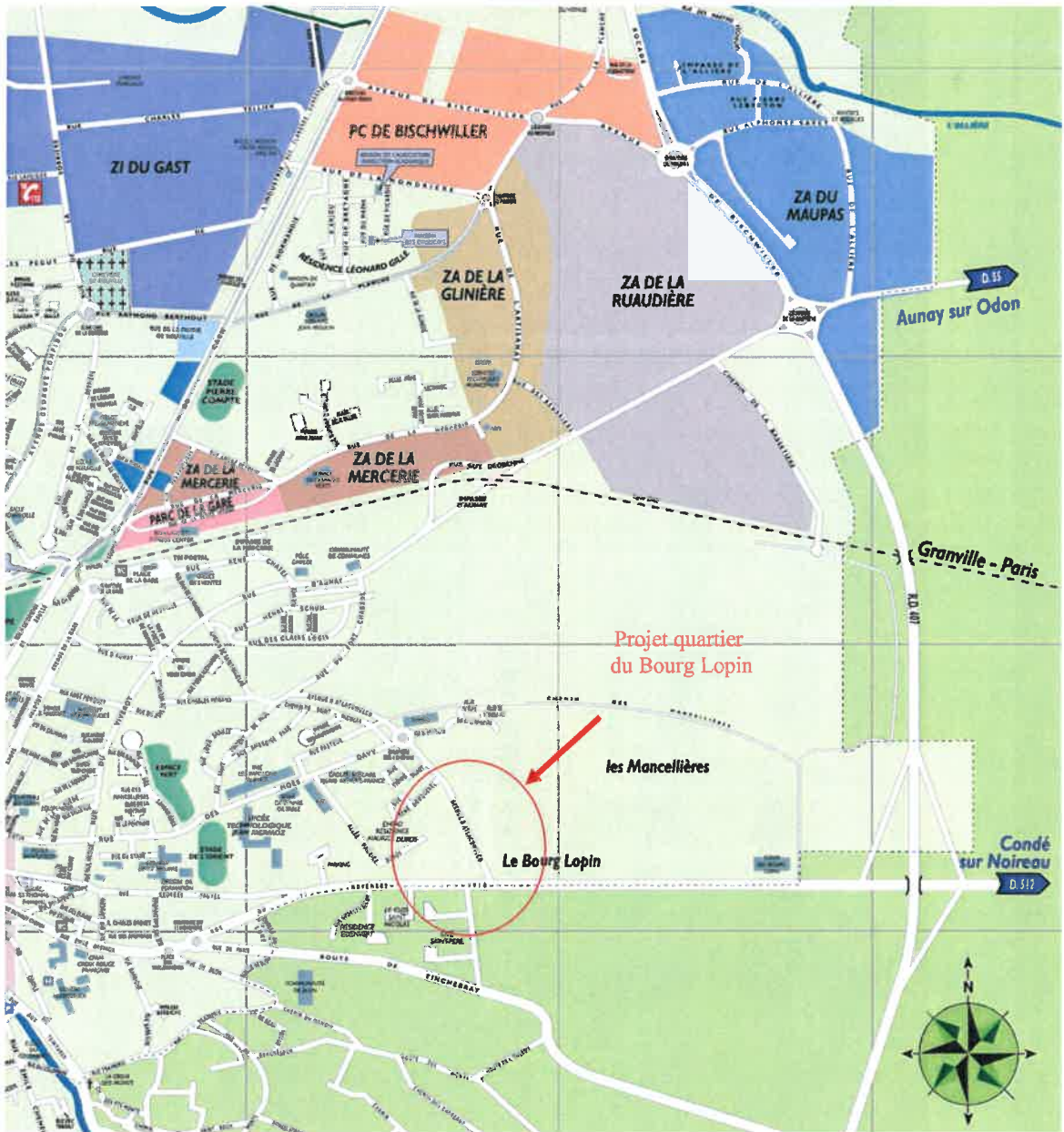
Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal

PLAN-GUIDE - SCHEMA GENERAL

ANNEXE A LA DELIBERATION



PLAN DE SITUATION



ANNEXE A LA DELIBERATION



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 18 juin 2018
à 20 heures 30**

Objet :

**16 - PATRIMOINE, AMELIORATION DE
L'HABITAT, AFFAIRES FONCIERES,
DEVELOPPEMENT LOCAL**

**Quartier du Bourg Lopin : lancement des
études de maîtrise d'œuvre sur la 1ère tranche
opérationnelle**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 13

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du douze juin deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Marie-Noëlle BALLE, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Pascal BINET qui a donné son pouvoir à Serge COUASNON, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné son pouvoir à Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

L'enseigne alimentaire Leclerc est présente sur le territoire de Vire Normandie depuis 1974.

Le vieillissement de l'actuel hypermarché alimentaire, l'inadéquation croissante de ses surfaces de laboratoire, de stockage, de vente et la dangerosité de son accès depuis la RD 512 conduisent l'enseigne à souhaiter redéployer cette activité sur l'emprise foncière réservée à cet effet au plan-guide d'aménagement du quartier du Bourg Lopin.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





Ce projet nécessite préalablement la conception détaillée des aménagements routiers et paysagers imaginés dans le plan-guide pour viabiliser la 1^{ère} tranche opérationnelle :

- Transformation du tronçon de RD 512 comprise entre la RD 407 et l'avenue d'Atlacumulco en boulevard urbain,
- Pré-verger
- Nouvelle voie parallèle à l'avenue d'Atlacumulco,
- Giratoire sur RD 512,
- Grande prairie,
- Aménagement du carrefour sur RD 524.

Leur réalisation ultérieure sera conditionnée à la confirmation de leur faisabilité technique et à l'engagement formel de Leclerc d'acquiescer les terrains communaux réservés à son redéploiement.

La durée prévisionnelle de cette étude de la 1^{ère} tranche opérationnelle serait de 6 mois.

Le marché public est envisagé sous la forme d'un marché de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

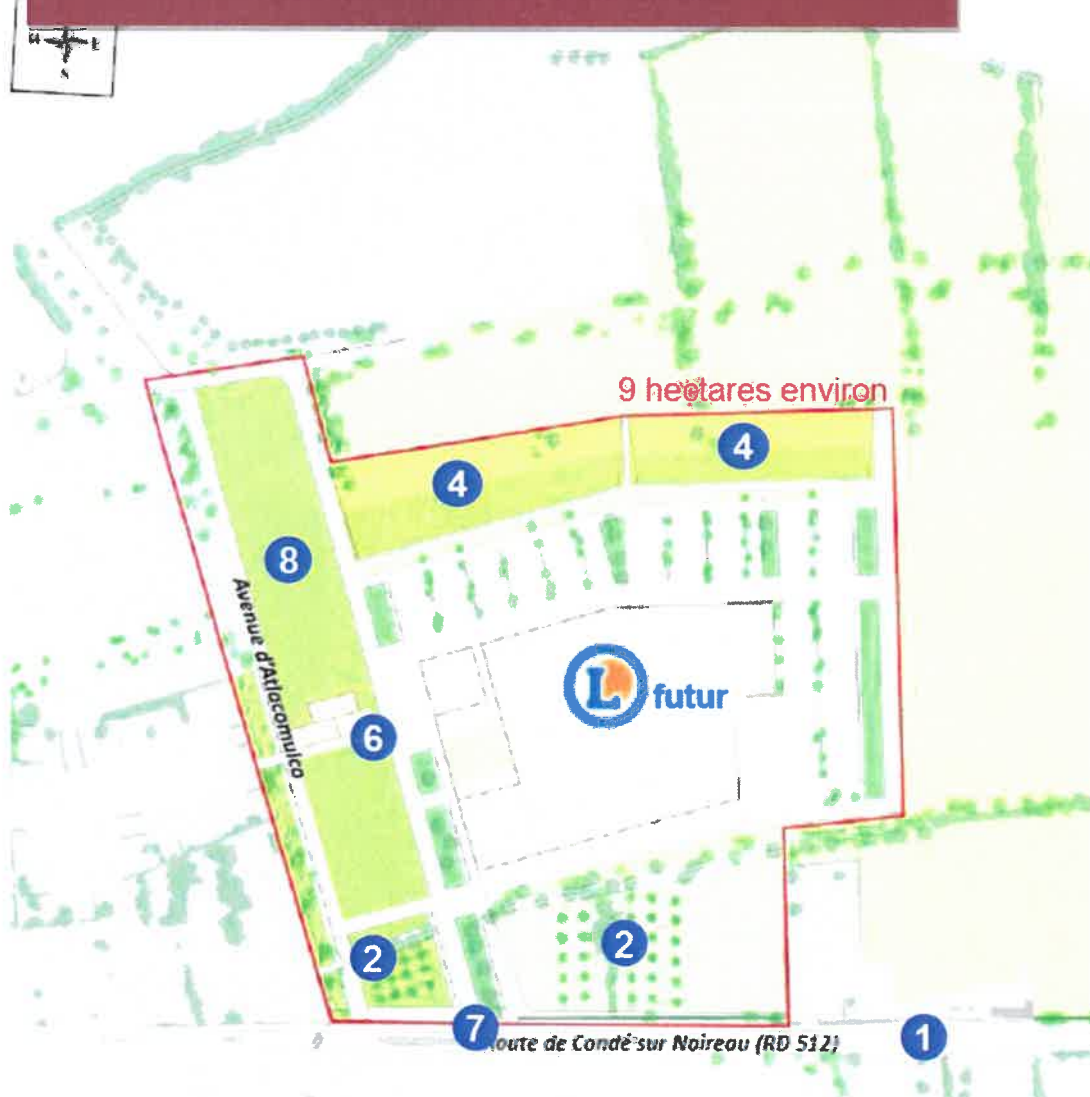
Un avis est demandé au Conseil Communal pour :

- **Approuver le principe de la consultation pour la réalisation des études d'aménagement de la 1^{ère} tranche opérationnelle du quartier du Bourg Lopin,**
- **Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents de marché ainsi que toutes les pièces afférentes,**
- **Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document foncier et d'urbanisme nécessaire à l'aménagement de ce parcellaire,**
- **Habiler Monsieur le Maire, ou son représentant, à faire toutes les diligences pour solliciter l'obtention de toutes subventions auprès de partenaires à identifier permettant de réduire la charge financière du portage de cette opération et, le cas échéant, à signer les conventions s'y rapportant.**

Avis du Conseil Communal : favorable

Le Maire délégué
de la commune déléguée de Vire
Maire ANDREU SABATER

PLAN-GUIDE - 1ERE PHASE OPERATIONNELLE



Emprise du projet

1. Réaménagement de la RD 512 en boulevard urbain depuis la rocade (RD 407)
2. Prés-vergers
4. Grande prairie à usage pastoral, récréatif et de gestion des eaux pluviales
6. Voie nouvelle desservant l'espace commercial, la grande prairie et la zone urbaine mixte
7. Giratoire connectant la voie nouvelle à la route de Condé sur Noireau (RD 512),
8. Réserve foncière,



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 18 juin 2018
à 20 heures 30**

Objet :

**17 - PATRIMOINE, AMELIORATION DE
L'HABITAT, AFFAIRES FONCIERES,
DEVELOPPEMENT LOCAL
Acquisition de terrain auprès de Monsieur Yves
MAUDUIT- Chemin Brouttin**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 13

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du douze juin deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Marie-Noëlle BALLE, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Pascal BINET qui a donné son pouvoir à Serge COUASNON, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné son pouvoir à Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

En avril 2015, une partie du mur de soutènement du chemin Brouttin s'est partiellement effondrée dans la propriété de Monsieur Yves MAUDUIT.

Monsieur MAUDUIT Yves propriétaire de ladite parcelle AH 154, a accepté que la collectivité acquière une portion de cette parcelle afin de réaliser un talutage pour la mise en sécurité de ce chemin et des réseaux.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal



Le 2 mai 2017 un compromis de vente a été signé en l'étude de Maître POULIN fixant un prix d'acquisition à 3.50 €/m². (copie promesse de vente jointe au présent document). La présente promesse de vente est consentie pour un délai expirant le 30 Juin 2018.

Par délibération du 29 mai 2017, le Conseil Municipal a arrêté les conditions d'acquisition d'une portion de la parcelle AH n°154 appartenant à M. Mauduit. Cette portion avait été estimée à 634 m² environ.

Avant l'exécution des travaux, le cabinet Bellanger (Géomètre expert à Vire) a procédé au bornage afin de fixer précisément les limites séparatives. Cette réunion contradictoire a eu lieu le 7 Juin 2018, en présence des parties, un plan de bornage sera fourni ultérieurement avec l'emprise exacte à acquérir.

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette acquisition ne rentre pas dans les conditions de saisine de France Domaines, l'évaluation de France Domaine étant obligatoire pour l'acquisition d'un bien d'une valeur vénale supérieure ou égale à 180 000 €.

Un avis est demandé au Conseil Communal pour :

- ***Demander une prorogation pour la signature de l'acte authentique,***
- ***Décider l'acquisition auprès de M. Yves MAUDUIT, aux conditions susmentionnées, d'une portion de la parcelle AH n°154 dont la superficie sera fixée par le plan de bornage,***
- ***Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte de cession correspondant en l'étude de Maître POULIN, notaire à Vire Normandie, ainsi que tout document relatif à cette mutation,***

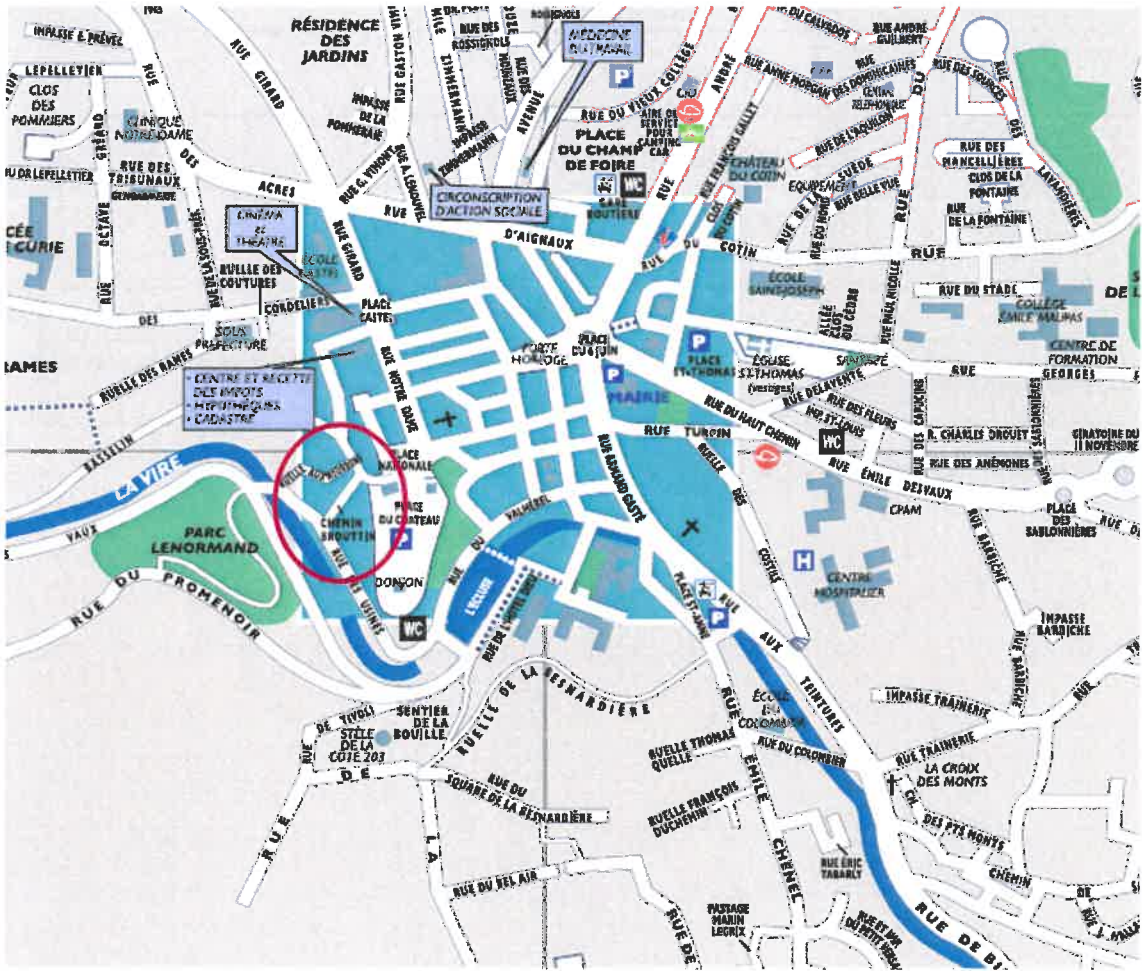
Avis du Conseil Communal : favorable

Le Maire délégué
de la commune déléguée de Vire
Marc ANDREU SABATER



Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal

PLAN DE LOCALISATION



Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal

ANNEXE 1

ACQUEREUR	Commune de Vire Normandie
PROPRIETAIRES VENDEURS	M. Yves MAUDUIT
ADRESSE DE LA PORTION DE PARCELLE A ACQUERIR	Chemin Broutin
REFERENCE DE LA PORTION DE PARCELLE A ACQUERIR	Section AH n° 154 partie
SURFACE A ACQUERIR	634 m ² environ ⁽¹⁾
PRIX D'ACQUISITION	3.50 € /m ² , soit 2 219 € environ
CONDITIONS D'ACQUISITION	Frais de mutation (géomètre et notaire) : à la charge exclusive de la Commune de Vire Normandie.

(1) Surface définitive après bornage



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 18 juin 2018
à 20 heures 30**

Objet :

**18 - PATRIMOINE, AMELIORATION DE
L'HABITAT, AFFAIRES FONCIERES,
DEVELOPPEMENT LOCAL**

**Travaux d'extension des Services Techniques
Autorisation de Monsieur le Maire à signer le
permis de construire**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 13

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du douze juin deux mille dix-huit par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Marie-Noëlle BALLE, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Isabelle SEGUIN, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Francine BOUVET, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS.

Excusés, Absents : Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Pascal BINET qui a donné son pouvoir à Serge COUASNON, Philippe MALLEON, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN qui a donné son pouvoir à Francine BOUVET, Cédric CAER, Catherine GODBARGE, Roland BERAS, Rémy MAUBANT, Loïc CLEMENT.

Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Contexte

Construction d'un local de stockage « Menuiserie » et « Maçonnerie »

La construction de ce local permettra l'adjonction d'une ventilation extérieure et l'augmentation de la surface de stockage.

Le projet d'extension des Services Techniques

Le projet vise à créer 155m² de surface d'extension.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





Le bâtiment est conçu en toiture bac acier bleu ardoise identique à l'existant et avec un bardage bois teinte naturelle. Les menuiseries sont en aluminium blanc.

Un avis est demandé au Conseil Communal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le permis de construire et les documents d'urbanisme s'y rapportant

Avis du Conseil Communal : favorable

Maire délégué
de la commune déléguée de Vire
Marc ANDREU SABATER

